



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 17 mars 2025

Présidence : M. Patrice Bez
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Stéphane Cornuz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 11 février 2025 pour le

lundi 17 mars 2025 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants

6. No 25-01 Elections communales 2026
7. No 25-02 Rapport-préavis au postulat de M. Jean-Bruno Wettstein : Pour un aménagement cohérent et accueillant au Col des Etroits
8. No 25-03 Modification du règlement et des tarifs des émoluments du contrôle des habitants
9. No 25-04 Demande de crédit pour l'amélioration des infrastructures VTT sur le Balcon du Jura et pour la création d'une activité ludique dans les Gorges de Covatannaz
10. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux.

Je vous souhaite la bienvenue à ce conseil du 17 mars 2025. Je vous invite à engager un travail collaboratif et faire preuve d'empathie et à rester ouvert aux échanges.

Je vous remercie, pour le retour des commissions dans les délais.

Je vous rappelle, lors de votre première prise de parole, je vous demanderai, de bien parler en face du micro et de vous présenter. Merci aussi d'adapter si besoin le micro pour qu'on puisse comprendre vos interventions. Je passe sans plus attendre la parole à notre secrétaire pour l'appel, après vous avoir rappelé les principes suivants :

- Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom ;
- Vous ne confirmez votre présence par l'activation de la zapette qu'à l'appel de votre nom ;
- Vous annoncez immédiatement, si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Yvan Pahud, Mesdames les Municipales Rachel Gueissaz et Nathalie Jaccard et MM. les Municipaux Sylvain Fasola et Lionel-Numa Pesenti.

44 Conseillères et Conseillers sont présent-e-s, 10 sont excusé-e-s.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Stéphanie Bassi, Béatrice Béguin, Tsetsegdelger Heintz, Antonio Buyo, Jean-Claude Piguet et Edouard Nekaka

Pour le PLR-VL : Madame la Conseillère Elena Court

Pour l'UDC-Ind : Messieurs les Conseillers Sébastien Pavid, Tristan Merminod et Laurent Buchs

Monsieur le Président

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis de manière conforme mais je vous propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant en point 10 : Postulat du Conseiller communal Thierry Luthringer pour le groupe PS-Les verts. « Salle polyvalente versus salle de gym triple et garage communal » et en point 11 : Interpellations, propositions, questions.

Je vais vous demander de voter la modification de l'ordre du jour, ce qui donnerait si vous l'acceptez :

1. Appel

2. Démission(s) - Assermentation(s)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

4. Communications du bureau du Conseil

5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants

6. No 25-01 Elections communales 2026

7. No 25-02 Rapport-préavis au postulat de M. Jean-Bruno Wettstein : Pour un aménagement cohérent et accueillant au Col des Etroits

8. No 25-03 Modification du règlement et des tarifs des émoluments du contrôle des habitants

9. No 25-04 Demande de crédit pour l'amélioration des infrastructures VTT sur le Balcon du Jura et pour la création d'une activité ludique dans les Gorges de Covatannaz

10. Postulat du Conseiller communal Thierry Luthringer pour le groupe PS-Les verts. « Salle polyvalente versus salle de gym triple et garage communal »

11. Interpellations, propositions, questions

Je vous invite à accepter l'ordre du jour modifié, au moyen de votre zapette.

L'ordre du jour modifié est accepté avec **43** oui. La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et nous passons au point 2.

Fin de citation

2. Démission - Assermentation

Monsieur le Président

Citation

Je vous fais part de la démission de Madame Tsetsegdelger Heintz en date du 12 décembre 2024, elle sera remplacée par Madame Zoé Vuilleumier qui sera assermentée lors du prochain conseil.

Monsieur le Président lit la lettre de démission de Madame la Conseillère Tsetsegdelger Heintz.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024. J'ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, je clos le débat et vous invite à accepter le procès-verbal du 9.12.2024 au moyen de votre zapette.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est accepté avec **43** oui.

Fin de citation

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président

Citation

Le Bureau se demande si Stéphane Champod pourrait s'occuper du rappel sur les procédures du Conseil communal. Le Président pourrait relever les erreurs courantes de votant-es retrouvées durant les dépouillements et les communiquer au Conseil communal. On a quelques erreurs durant les élections et votations et nous pensons que nous pourrions remonter ces informations et informer peut-être mieux la population en vue des élections et votations.

Le Bureau du Conseil tient à féliciter notre nouveau Syndic, Monsieur Yvan Pahud, qui a été élu au mois de février et je vous demande de l'applaudir. A noter qu'à 19h, il était encore à Berne et à 20h, il est ici, donc vous voyez !

Rappel des dates de la COGES 2024 fixée du 28 avril au 2 mai 2025.

Merci de retenir la date du samedi 10 mai 2025 pour la sortie du conseil.

Départ de Ste Croix à 9h30

Dégustation de vins à l'union vinicole de Cully.

Apéritif et repas à l'Auberge de Puidoux.

Visite d'Aquatis Aquarium avec mot de bienvenue du directeur, visite libre. Ensuite ceux qui le désirent pourront visiter la partie technique d'Aquatis.

Retour vers 18h.

Je vous demanderais de vous inscrire avant le 1^{er} avril auprès de la secrétaire du Conseil communal.

Fin de citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mmes Mélissa Banderet et Layla Batista en qualité d'apprenties employées de commerce, avec effet au 4 août 2025;
- M. Guillaume Thévenaz en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 4 août 2025;
- Mme Isabelle Gonin, médiaticienne à l'Administration générale à 60%, avec effet au 10 février 2025.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et au collaborateur cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

- M. Steeve Lin, collaborateur à l'administration du Service technique à 80%, dès le 1er janvier 2025.

Nous souhaitons à ce collaborateur une bonne continuation dans ses fonctions.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

2 demandes de naturalisation dont l'origine est française.

3. Election complémentaire à la Syndicature – Répartition des dicastères et désignation du vice-syndic pour la fin de la législature 2021-2026

A l'échéance du délai officiel pour le second tour à la syndicature, le mardi 11 février 2025, le Greffe municipal a réceptionné une seule liste comprenant le nom d'un candidat, M. Yvan Pahud, qui est donc élu tacitement Syndic pour la fin de la législature 2021-2026.

En date du 11 février 2025, la nouvelle Municipalité s'est réunie et a procédé à la répartition des dicastères pour la fin de la législature. Vous trouverez en annexe, la nouvelle répartition, ainsi que la liste des délégations municipales. L'exécutif a ensuite désigné, à l'unanimité, M. Sylvain Fasola en qualité de vice-syndic, en complément à sa fonction de Municipal. La Municipalité tient à remercier M. Sylvain Fasola d'avoir accepté cette mission supplémentaire. Elle relève que ces décisions ont été prises dans le respect des vœux de chacun.

4. Calendrier des élections communales générales 2026

Dans le cadre des prochaines élections communales générales 2026, nous vous communiquons les principales dates à retenir. Ces dernières seront confirmées par la décision de convocation du Conseil d'Etat qui paraîtra prochainement.

Date de l'élection	Type d'élection	Dépôt des listes	Réception du matériel par le corps électoral
8 mars 2026	Municipalité 1 ^{er} tour	Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h00	24 février 2026
8 mars 2026	Conseil communal	Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h00	24 février 2026
29 mars 2026	Municipalité 2 ^{ème} tour	10 mars 2026 à 12h00	24 mars 2026
26 avril 2026	Syndicature 1 ^{er} tour	7 avril 2026 à 12h00	14 avril 2026
17 mai 2026	Syndicature 2 ^{ème} tour	28 avril 2026 à 12h00	12 mai 2026

5. Réception des nouveaux citoyens

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Bullet, Mauborget et Baulmes a eu lieu le vendredi 17 janvier 2025 à l'Hôtel d'Espagne et a réuni 27 participants de l'année 2007. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

6. Comptoir de Sainte-Croix

La Commune de Sainte-Croix était présente avec un stand sur le thème "Durabilité". Des animations de réalité virtuelle sur le tri des déchets étaient proposées par COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) et pour les plus jeunes un cahier "jeux et chasse au trésor" était distribué avec un jeu de piste disséminé dans le Centre sportif. Ces animations ont rencontré un vif succès auprès des visiteurs.

7. Avant-projet de loi sur les communes : consultation publique

La procédure de consultation de l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes est fixée au 31 mars 2025. Les conseils communaux sont directement concernés par plusieurs modifications légales. Tous les documents relatifs à cette consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse suivante:

www.vd.ch/consultations. Des séances d'information organisées par la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois ont eu lieu en février dernier.

8. Portes ouvertes au Technopôle

La journée Portes Ouvertes du 30 novembre dernier a bénéficié d'une très grande portée médiatique : en direct à la RTS, articles dans La Région, 24heures, le Journal de Sainte-Croix et environs, ainsi que des annonces dans les newsletters des partenaires. Toutes les entreprises et les centres de compétences étaient ouverts, ainsi les 210 visiteurs ont découvert l'ensemble des compétences regroupées au sein du Technopôle, qui fêtait ses 15 ans à cette occasion.

9. RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix - premier coup de pioche

Dès le mois de mars, les travaux de réhabilitation et de sécurisation de la route cantonale reliant Vuiteboeuf à Sainte-Croix, entre le lieu-dit du Grand Contour et Le Rocher, seront entrepris par le Canton de Vaud. Afin de marquer le début de ce chantier d'envergure, le premier coup de pioche aura lieu le vendredi 14 mars 2025 en présence Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, des autorités politiques et des acteurs du projet. L'avancement du chantier peut être suivi sur le site de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : www.vd.ch/rc254.

10. Parking L'Auberson

Le stationnement des véhicules d'entreprise, notamment le week-end, sur le parking à l'entrée de L'Auberson a suscité des interrogations. Conformément à la signalisation en place, cette pratique est autorisée. Toutefois, la situation est en cours d'évaluation dans le cadre de l'étude globale de stationnement.

Par ailleurs, un nouveau parking, ainsi que le déplacement de la borne pour les camping-cars font l'objet d'une enquête publique du 8 mars au 6 avril 2025. Ce projet vise à améliorer l'accueil touristique en offrant 18 places de stationnement et 4 emplacements dédiés aux camping-cars.

11. Créativité et savoir Faire

L'association Artemisia, active depuis 2023, a récemment renouvelé son comité. Elle a pour objectifs de promouvoir et de valoriser les métiers d'art, le patrimoine artistique et technique ainsi que les savoir-faire régionaux du Balcon du Jura. L'association a décidé de relancer la manifestation "Créativité et Savoir-Faire", qui avait connu cinq éditions couronnées de succès entre 2015 et 2020. Cette nouvelle édition, prévue les 17 et 18 mai 2025, ouvrira les portes des ateliers au grand public. À ce jour, 25 artisans et créateurs ont déjà confirmé leur participation. L'initiative bénéficie du soutien du service de la culture de Sainte-Croix et de l'office du tourisme.

12. Spartan Race

La 4^e édition de la Spartan Race se tiendra les 13 et 14 juin 2025. Pour la première fois, une course nocturne sera organisée le vendredi, tandis qu'une nouvelle catégorie, la "Beast" (21 km), fera son apparition le samedi. Ces nouveautés devraient permettre d'accroître les retombées économiques, notamment pour l'hôtellerie et la restauration. Les catégories « Sprint », « Super » et « Kids » seront maintenues le samedi, comme en 2024. Grâce à une notoriété grandissante, l'événement attire des participants du monde entier, principalement des pays limitrophes, renforçant ainsi le positionnement de Sainte-Croix / Les Rasses comme une destination phare des sports en plein air.

13. Migros Hiking Sounds

La 3^e édition du Migros Hiking Sounds se tiendra les 28 et 29 juin 2025. Ce concept original allie randonnée et concerts en plein air. Des artistes suisses, émergents et confirmés, se produiront sur deux scènes installées dans les pâturages des Avattes et, pour la première fois, des Cluds. Plébiscitée par un public en partie alémanique, cette manifestation offre une opportunité unique de faire découvrir notre région à une nouvelle clientèle. La programmation sera dévoilée prochainement.

14. Informations sur les projets en cours

Préavis 21-17 – Crédit d'étude pour la nouvelle station d'épuration de la Vilette : la procédure d'appel d'offres pour les lots liés à l'équipement a abouti. L'entreprise sélectionnée a réalisé l'étude et produit les plans d'exécution pour les procédés de traitement. Sur la base de ces plans, un cahier de soumission pour l'appel d'offres du lot génie civil a été rédigé. En parallèle, le dossier de mise à l'enquête avance et sa

publication est prévue pour le premier semestre 2025, concordant avec le retour des soumissions pour le génie civil.

Préavis 20-07 – Prospection hydrogéologique, réalisation d'un puits sur le site de Mouille-Faison :

Lors du premier forage de prospection, un deuxième aquifère contenant une eau anormalement chaude pour la profondeur atteinte avait été mis en évidence. Une étude de faisabilité a été menée pour déterminer son potentiel d'exploitation, tant hydrique que thermique. Thermiquement, le résultat de l'étude révèle que la valorisation de cette énergie ne permet pas de rentabiliser l'investissement financier nécessaire.

Hydrauliquement, un essai de pompage longue durée pourra permettre de définir si la réalimentation de cet aquifère est pérenne. Cet essai devra faire l'objet d'un préavis complémentaire.

Préavis 23-05 – Interface de la gare, deuxième étape : L'examen préalable par les services cantonaux est terminé. La synthèse signale un préavis défavorable de la DGIP, division Monuments et Sites. A la suite d'une rencontre avec cette dernière le 16 décembre 2024, les mandataires sont en cours de développement d'une nouvelle variante afin de la soumettre auprès du service cantonal compétent.

Rénovation de la piscine des Replans : Après la réception de la synthèse positive des services cantonaux, deux séances de conciliation ont eu lieu. A la suite des échanges, l'un des deux opposants a retiré son opposition. La phase d'appel d'offres touche à sa fin, et une demande de crédit sera à l'ordre du jour du Conseil Communal en juin. Par ailleurs, la demande d'aide financière auprès du Canton, dans le cadre de la Loi sur l'Appui au Développement Économique (LADE), a été soumise.

Une séance d'information sera organisée le 26 mai prochain à 19h00 à l'Espace Alexei Jaccard pour les habitants des Communes de Sainte-Croix et Bullet, afin de présenter et d'expliquer l'ensemble du projet.

Préavis 24-01 – Réalisation d'un plan de mobilité scolaire : L'étude a commencé par l'envoi de questionnaires aux parents, enseignants et enfants. Cette première étape permet de recueillir des informations sur les habitudes de mobilité des élèves et les difficultés rencontrées sur le chemin de l'école. L'Association Transports et Environnement (ATE) analyse actuellement les réponses.

Préavis 24-02 – Etude globale de stationnement : L'étude a débuté et la phase de diagnostic est achevée. Le groupe de travail, en collaboration avec le mandataire spécialisé, travaille actuellement sur les principes de stationnement en vue de définir des orientations.

15. Réponses aux questions du Conseil communal du 9 décembre 2024

Question de M. Eric Jutzet Bassi

Quelle solution la Municipalité entend-elle mettre en place pour faire ralentir le trafic à L'Auberson, notamment la sécurisation du passage piéton devant l'école (suite au préavis 23-04), régulièrement un des potelets est manquant ou posé à terre, le problème est encore plus marquant en hiver puisqu'ils posent problème lors du déneigement de la route principale ?

Conformément au préavis n° 23-04, plusieurs mesures ont été mises en place pour sécuriser ce passage piéton. Ces mesures incluent la réfection complète du ralentisseur de trafic (gendarme couché), l'installation de deux potelets souples afin de resserrer visuellement la chaussée, ainsi que la présence de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Toutefois, à la demande de la DGMR, l'un des deux potelets souples est retiré en hiver pour permettre le déneigement de la route cantonale. Bien que cette situation ne soit pas idéale, la présence des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires garantit que la sécurité du passage piéton reste assurée.

Par ailleurs, un contrôle de vitesse réalisé dans ce secteur (hors ralentisseur) a révélé une vitesse V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules observés) de 49 km/h.

Question de M. Steve Benoit

Il est demandé à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité que la première phase d'étude pour le réaménagement du centre du Village ait lieu en même temps que la seconde phase d'étude de la Rue du Tyrol, ceci afin de réaliser un carrefour harmonieux et afin de donner un signal clair à nos commerçants en grand besoin d'une rue redynamisée.

Le projet d'assainissement et de réaménagement de la rue du Tyrol et de la Place du Marché est en phase d'appel d'offres. L'aménagement d'un carrefour harmonieux, visant à offrir un signal clair aux commerçants, sera intégré à l'étude. Une demande de crédit, soumise par préavis municipal, sera prochainement présentée au Conseil Communal.

Question de M. Emilien Gueissaz

Au sujet des places de parking à Sainte-Croix, notamment la suppression de places de parking proches du centre du village derrière le collège et la salle de gym de la Poste et suite à l'installation de bornes électriques. Il faudrait plus de places de parc au centre de Sainte-Croix. Est-ce que mettre une partie de la Rue Neuve en sens unique, en y ajoutant des places de parking en épis et en détournant le trafic opposé par l'Av. de la Gare, pourrait répondre à cette problématique.

L'étude globale de stationnement a débuté conformément au préavis n° 24-02, adopté par le Conseil Communal en juin 2024. Cette étude poursuit trois objectifs principaux :

Affiner et faire valider les mesures qui avaient été proposées sur les secteurs centre-ville et gare, en vue de leur mise en œuvre.

Formuler des orientations de principe pour les autres quartiers de la ville, ainsi que pour L'Auberson.

Disposer de recommandations pour le parage des vélos et des deux-roues motorisés.

La question du stationnement à la rue Neuve, ainsi que les enjeux liés aux commerçants, seront également examinés. Cependant, étant donné que la rue Neuve est une route cantonale principale de 2ème classe, son passage en sens unique ne sera probablement pas envisageable.

Fin de citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ?

Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ? Ceci n'étant pas le cas, j'ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Membre de la presse et du public

Je tiens à remercier la municipalité d'avoir répondu favorablement à ma demande d'une étude conjointe, concernant le projet d'assainissement et de réaménagement de la Rue du Tyrol et de la Place du Marché.

Par cette démarche, je suis convaincu qu'un signe clair est donné aux commerçants quant au début du processus de redynamisation de notre centre du village, en commençant par l'harmonisation d'un carrefour, qui permettra certainement une meilleure visibilité pour les établissements sis à la Place du Marché. Je me réjouis déjà à l'idée de pouvoir étudier le projet de préavis.

Merci pour votre attention.

Fin de citation

6. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-01

Elections communales 2026

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis No 25-01 s'est réunie le 24 février 2025 à 19 h en salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillers suivants : Eric Jutzet, Moussa Cissé, Dionisio Baptista, Olivier Guignard, Jean-René Marguet, Steve Benoit et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Messieurs Yvan Pahud Syndic, Sylvain Fasola Vice-Syndic, Madame Nathalie Jaccard et Monsieur Stéphane Champod secrétaire Municipal.

Sont excusés Madame Rachel Gueissaz et Monsieur Lionel Pesenti.

La séance a débuté par un résumé du préavis fait par Monsieur le Syndic, suivi d'une franche discussion entre les commissaires, les membres de la Municipalité et le secrétaire communal, la Municipalité a défendu sa position exprimée dans le préavis.

Dont voici les éléments qui en découlent !

Pour les commissionnaires, 55 conseillères/ers communaux constituent un nombre raisonnable.

Réduire ce nombre à 50 entraînerait une surcharge pour tous, notamment en raison des représentations intercommunales, et appauvrirait le rôle de conseiller communal ; même si chacun est conscient de la difficulté de recrutement.

Le nombre de membres de la Municipalité doit être de 5 ou 7 (obligatoirement impair) pour une commune de notre taille. La nouvelle loi cantonale en cours de révision le précise. Les membres de la Municipalité estiment que 5 est le nombre le plus raisonnable et le plus efficace ; à 7, cela engendrerait une surcharge de séances et une perte de temps.

Tous les partis politiques étant représentés, il est souligné que le Conseil et la Municipalité doivent avant tout travailler dans l'intérêt de la commune et de ses citoyens, au-delà des positions trop partisans.

Cette formule, applicable pour la législature 2026-2031, semble, de l'avis de tous, une bonne répartition.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et après délibérations adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide**

de maintenir le nombre de conseillers communaux à 55 (cinquante-cinq)

pour la législature 2026-2031.

de maintenir le nombre de membres de la Municipalité à 5 (cinq) pour la législature 2026-2031.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-01. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **42** oui et **1** abstention par vote électronique.

7. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-02

Postulat de M. Jean-Bruno Wettstein : Pour un aménagement cohérent et accueillant au Col des Étroits.

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Dylan Breitler**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-02 s'est réunie le mardi 25 février 2025, à la Salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Marion Tanner, Olivier Troyon, Pierre Alain Gerber, Tristan Merminod, M. Jean Bruno Wettstein en tant qu'invité et du rapporteur

soussigné. M. Laurent Buchs était absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par Messieurs Lionel-Numa Pesenti et Jean-François Gander.

Monsieur Wettstein nous explique qu'il s'est fait interpeler par plusieurs citoyens à propos du Col des Étroits. Ce point étant une des entrées principales de la commune est de plus en plus fréquenté, et mériterait d'être plus accueillant. Notamment avec des WC et un parking adapté à la demande et sécurisé.

Monsieur Wettstein demande alors à la Municipalité ce qu'elle prévoit comme aménagement.

Monsieur Pesenti nous répond que la première des choses sera de modifier le plan d'affectation de cette zone, qui date de 1990 et dont une bonne partie se trouve en zone agricole. Le canton devra valider cette proposition afin de pouvoir y établir une zone d'accueil.

Pour ce faire la Municipalité prévoit d'intégrer cette demande dans la présentation du nouveau PACOM au Canton, dans le courant du printemps. On prévoit la mise à l'enquête début 2026. Même si la commune est propriétaire de la parcelle, il faudra justifier ces nouveaux plans auprès du Canton.

Au cours de la séance plusieurs questions émanent des conseillers concernant les abords de la carrière, la traversée de la route par les piétons et les VTT, actuellement dangereuse, la taille et le type d'aménagements prévus.

M. Gander nous fait savoir que tant que la carrière est en fonction la Commune ne peut pas en transformer sa zone d'affectation, et nous rappelle qu'actuellement le but est de modifier la zone d'affectation pour pouvoir ensuite y étudier un projet. Cependant l'idée serait une construction simple, un petit bâtiment pour de la restauration rapide, des WC (la parcelle dispose déjà de conduites d'eaux usées) et un parking sécurisé et adéquat.

A la fin de la séance, Monsieur Wettstein se dit satisfait de la réponse donnée par la Municipalité à son préavis.
CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 5 oui et une abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide**

- **De prendre acte** du rapport-préavis au postulat de M. Jean-Bruno Wettstein.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 25-02. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **42** oui et **1** abstention par vote électronique.

8. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-03

Modification du règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants

Le rapport de la commission est lu par **Madame la Conseillère Christelle Bietry**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-03 s'est réunie le lundi 24 février 2025 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s :

Madame Isabelle Dessonnaz, Messieurs Andreas Zurbrügg, Emilien Gueissaz, Sébastien Pavid, Edouard Nekaka (remplaçant de Sacha Vanetta – excusé) et de la rapportrice soussignée.

Monsieur Philippe Gueissaz est absent non excusé.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Yvan Pahud, Madame la Municipale Nathalie Jaccard et Monsieur le Secrétaire Municipal Stéphane Champod.

M. Pahud nous explique que ce préavis a pour but d'actualiser et de mettre à jour le règlement des actes administratifs datant de 1984. Le nouveau règlement a déjà été validé par l'État de Vaud, mais pour être mis en place, il doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Les tarifs, concernant le point g./ entre demandes simples et demandes compliquées, ne sont pas clairs.

Il manque un tiret devant la ligne des recherches compliquées, ce qui signifie que les frais pour ces demandes s'ajoutent aux 20.00 francs de base et que ce surplus peut varier de 10.00 à 40.00 francs

Les prix doublent.

Avant de proposer ces tarifs, la Municipalité a réalisé un comparatif avec les communes limitrophes. Ces nouveaux prix sont proches de ceux pratiqués par la plupart des communes similaires à la nôtre. Il est souligné également que ces tarifs n'ont pas changé depuis 40 ans.

Quel est l'impact de ces nouveaux tarifs ?

1/ Ces actes ont été budgétés 10'000.00 pour l'année 2025, contre env. 5'000.00 en 2024.

2/ Evite une trop grande disparité avec les autres communes

Point c./ Précision sur la prolongation de l'inscription en résidence de séjour : cela concerne les personnes qui ont un droit de séjour de moins de 90 jours. Sans prolongation, ces personnes paient la taxe de séjour.

Ce document a été mis à jour à la suite du changement de la loi de 2020.

Si ce règlement est accepté lors de la séance du Conseil Municipal de mars, il sera envoyé à la DEIEP pour signature. Il entrera en vigueur uniquement lorsqu'il sera retourné signé.

Une précision est demandée concernant l'article 6 du règlement. A l'avenir, la municipalité n'aura plus besoin de demander la validation du Conseil Municipal pour les changements de tarifs des émoluments du contrôle des habitants.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 5 oui contre 1 abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide**

- **D'adopter** le nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants
- **De fixer** son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame la Rapportrice,

Nous avons une modification à faire, soit deux amendements. Je remercie tout d'abord Madame la Rapportrice pour son excellent rapport. La Municipalité ne souhaite pas s'exprimer sur le fond mais sur la forme et nous avons hélas le regret de devoir faire ces deux amendements. La Municipalité est même fâchée d'avoir à le faire.

Nous sommes partis d'un règlement type que le Canton de Vaud nous a fourni et c'est suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la Commission que les commissionnaires ont relevé deux problèmes de compréhension qui étaient tout à fait légitimes et je les en remercie. Nous nous sommes rapprochés du Canton avec les deux interrogations sur la formulation de l'article 1^{er} à la lettre G. La juriste de l'Etat de Vaud a répondu qu'effectivement il y avait un problème à ce niveau-là et qu'il s'agissait de le corriger avec un amendement. A savoir que d'autres communes ont repris le règlement type mais ne l'ont pas modifié et je leur souhaite bon courage pour l'appliquer. Il est vrai que nous payons gracieusement des personnes au Canton pour faire des règlements types et ils les soumettent aux communes avec des erreurs. Nous avons deux choix : retirer le présent préavis et convoquer une nouvelle séance de commission afin de rediscuter de ces deux petites modifications, ou vous proposer ces modifications ce soir. On a préféré vous soumettre ces amendements qui ne changent pas le fond, mais uniquement la forme, car il s'agit seulement de détails de compréhension qui seront plus clairs pour le personnel qui devra les appliquer.

Nous vous demandons donc de supprimer ce qui est en rouge et de rajouter ce qui est en bleu, ce qui permet à l'article G de facturer Chf.20.- pour les demandes de renseignements et au cas où les renseignements seraient plus compliqués à aller chercher, demander dans ce cas un complément en sus des Chf.20.- soit les frais effectifs de notre personnel.

J'espère avoir été assez clair sur cette formulation. Nous nous excusons encore d'avoir dû le faire mais vous avez bien compris que c'était indépendant de notre volonté.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit demande à pouvoir revenir sur la slide avec les modifications présentées.

Citation

Si j'ai bien compris les explications de notre Syndic, les montants peuvent être supérieurs à 20.-, s'ils correspondent aux frais effectifs et cela s'applique pour les trois cas : - si le particulier se présente au guichet, pour les demandes présentées par correspondance et ou par courriel. Sommes-nous d'accord ? (Réponse affirmative de Monsieur le Syndic). Merci, je n'ai plus de questions.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 25-03 avec les tarifs tels qu'amendés. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **41** oui, **1** non et **1** abstention par vote électronique.

9. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-04

Demande de crédit pour l'amélioration des infrastructures VTT sur le Balcon du jura et pour la création d'une activité ludique dans les Gorges de Covatannaz

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-04 s'est réunie le mardi 25 février 2025 dans la salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, Mathieu Büchli, Marcel Cloux, Stéphane Cornuz, Tristan Merminod, Jean-Bruno Wettstein et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Yvan Pahud Syndic, Vincent Mieville responsable du tourisme.

La parole est donnée aux représentants de la Municipalité.

Pour commencer il nous est rappelé que le parcours « tour des alpages » qui est le sujet de ce premier point du préavis est celui référencé et autorisé à la pratique du VTT. Elle ne concerne en aucun cas les chemins où cette pratique n'est pas légalement autorisée. La pratique du VTT n'est par exemple pas autorisée dans les gorges de Covatannaz (sujet de notre second point).

Un inventaire a été réalisé durant l'été 2024, il a permis de constater que deux-tiers des passages ne sont plus adaptés, soit vétustes, soit trop étroits et qu'il faut parfois du courage pour les passer sur le vélo.

Il est donc nécessaire de les remplacer, ce remplacement se fera par un model FlowGate et surtout en bonne collaboration avec les propriétaires des terrains. Il nous a aussi été dit que les vieilles installations qui équipent çà et là des parcours non officiels seront progressivement démontées.

Ce Parcours «tour des alpages » manque de connectivité avec les régions limitrophes, la commune de Baulmes et la commune française des Fourgs. Contactées, ces deux communes ont accueilli avec enthousiasme ce projet et ont pris l'engagement de réaliser les aménagements nécessaires sur leur territoire. Ces deux cheminements sont eux aussi légaux. Il est à noter que le passage entre la Suisse et la France se fera par la douane de la Grand-borne.

En investissant dans ces infrastructures, le balcon du Jura, notre Commune fait de beaux efforts pour la promotion du tourisme « mobilité active ». Il est important que tous les acteurs du tourisme fassent leur part pour générer un retour sur ces investissements. La commission fait le vœu que la Municipalité s'approche des cafés, restaurants, chalets et autres acteurs du tourisme pour leur faire part des besoins de ces touristes.

Le second sujet « Bouleatannaz » est un projet privé d'une nouvelle association constituée de cinq membres. La somme demandée est petite, mais elle doit être investie dans un projet qui a de l'avenir.

Des projets similaires ont été réalisés en Suisse le plus grand projet se trouve au Tessin, c'est un énorme succès. Le projet se fera avec du bois durable de la région, la fabrication des boules sera faite par des associations comme le Repuis. Les points cruciaux sont la mise à disposition des balles, les commerces locaux seront approchés, ainsi que l'entretien des installations dans les gorges.

La commission souhaite que le projet Bouleatannaz soit une bonne image pour le tourisme. Pour cela un suivi de l'état du parcours doit être régulièrement fait. Pour une pérennisation de cette activité ludique, il faut que la Commune s'engage dans le suivi et le contrôle de l'état d'usure, les réparations doivent être faites sans délais.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **D'autoriser** la Municipalité à participer au financement dédié à l'amélioration des infrastructures VTT du Balcon du Jura et à la création de deux liaisons avec les régions limitrophes ;
- **D'autoriser** la Municipalité à participer au financement sur le territoire de Sainte-Croix d'un parcours ludique à destination des familles dans les Gorges de Covatannaz - La Boulatannaz ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire total de CHF 80'800.--. Le compte d'investissement 84000.5010 est ouvert à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-04. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **41** oui et **2** abstentions par vote électronique.

10. Postulat Salle polyvalent versus salle de gym triple et garage communal

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer lit le postulat du groupe PS-LV.

Citation

Au plan d'investissements 2024-2028, dans la catégorie Formation il est formulé « Etude salle de gym triple + garage communal pour un montant de 300'000 frs en 2025. » Toujours dans le même plan d'investissement, il est noté 1'500 000 Frs pour une adaptation du centre sportif en 2027.

Nous faisons l'hypothèse que ces désignations font suite la motion du groupe PLR/VL du 19.06 2023 « Création d'une halle polyvalente » qui « demandait à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une Halle Polyvalente en tenant compte non seulement des besoins actuels de nos citoyens (-ennes) et de nos entreprises mais également des besoins futurs qui ne manqueront pas d'apparaître au vu des évolutions sociales et économique déjà perceptibles. »

Si nous sommes d'accord, comme le mentionne la motion citée précédemment qu'il manque une structure pour organiser : réunions, manifestations, conférences, assemblées, expositions commerciales et culturelles, lotos, soirées dansantes, concerts et spectacles, carnaval, comptoir, festival de musique, marché le samedi, forum économique, etc. Nous constatons depuis lors :

- Une augmentation de l'occupation des salles de sport pour des manifestations (comptoir, spartan, Mad Mountain) durant des jours et des semaines de scolarité privant non seulement les élèves des écoles ainsi que du CPNV des salles de sport mais aussi des sociétés locales comme le Zartcirque, le fitness ainsi que les sociétés sportives qui sont privées de leur lieu d'entraînement. Bien que des accords aient été trouvés, cela ne peut continuer ainsi, ceci d'autant plus que les besoins vont certainement en augmentation dans une perspective d'un tourisme 4 saisons,
- Malgré l'ouverture de la nouvelle salle de sport, une utilisation par les écoles de la petite salle de la poste qui n'est plus aux normes,
- Un besoin de nouvelles salles de classes,
- Des surfaces complémentaires pour la garderie
- Autres...

Par conséquent, le projet de la construction d'une salle de gym triple et des garages communaux au quartier de la gare est certainement une réflexion pertinente permettant d'avoir une réflexion globale non seulement sur les besoins futurs de manifestations qui apparaissent mais aussi de réfléchir le campus scolaire ainsi que les besoins de locaux communaux.

En conclusion, au regard de délais qui se comptent en année avant l'ouverture d'une telle structure alors que les besoins sont déjà présents ainsi que les coûts qui seront certainement élevés, nous demandons à la Municipalité, de présenter rapidement au conseil communal, la pertinence et l'état de ce projet.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Merci Monsieur le Président, chères et chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je remercie Monsieur le Conseiller Luthringer pour la lecture attentive du Plan d'Investissement qu'il a réalisé et nous partageons vos interrogations et c'est pour cela que nous avons mis bon nombre des projets que vous avez cités dans ledit Plan d'Investissement puisque nous y voyons, au niveau de la Municipalité, des liens possibles entre plusieurs projets qui pourraient faire sens à une échelle un peu plus large au lieu d'avoir un focus sur un seul projet particulier. Nous vous présenterons volontiers la vue d'ensemble et la vue globale de tous ces projets et de leurs interactions possibles entre eux.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'un Postulat est déposé, il avait été décidé de manière tacite, lors d'une séance du Bureau du conseil, qu'il devait être transmis, le vendredi précédent le conseil au plus tard à 12h00 sur le mail du président du CC et que ce dernier devait le transmettre au plus tard, le vendredi d'avant conseil, à 17h00, (après étude de l'acceptation de la forme), sur les mails des chefs de groupe des partis. Or, le parti UDC / Indépendants n'a pas reçu le texte du Postulat. Que s'est-il passé entre vendredi et aujourd'hui ?

Fin de citation

Monsieur le Président demande une interruption de la séance du Conseil communal de 10 minutes afin de pouvoir faire le point et que le Groupe UDC/Ind puisse prendre connaissance du Postulat et en délibérer ensemble.

Monsieur le Président

Citation

On va reprendre. On va regarder au niveau du Bureau de faire cela de manière plus officielle par rapport aux postulats, postulat qui aurait aussi pu être déposé ce soir mais c'est vrai que des choses avaient été mises en place et nous avons peut-être fauté, j'ai fauté, pour faire plus simple. La parole est toujours ouverte, est-ce que quelqu'un voudrait intervenir par rapport au Postulat.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Syndic, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Suite à l'étude du texte, le groupe UDC/Ind va suivre et appuyer le Postulat. Merci.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et demande aux Conseillères et Conseillers communaux de voter si le Postulat est renvoyé ou non à la Municipalité.

Avec **39** oui, **2** non et **2** abstentions par vote électronique, le Postulat est renvoyé à la Municipalité.

11. Propositions, questions

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi

Citation

M. le Président, M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chers collègues.

En 2023 et en 2024, la Commune a subventionné des abonnements de ski Magic Pass pour les enfants de 6 à 16 ans. Il s'agissait de participer à l'intégration de notre Commune dans le Magic Pass et aider les familles à faire cette transition vers un abonnement plus cher. Cela permet aussi et je m'en réjouis, d'encourager le sport pour les jeunes. Dans le dernier rapport de gestion il est fait mention de 60 abonnements qui ont été subventionnés par Bulle et Sainte-Croix. Je ne connais pas le nombre d'abonnements subventionnés en 2024.

Voici mes questions :

- Est-ce que La Commune souhaite continuer à subventionner ces abonnements pour les jeunes pour la prochaine saison et continuer la promotion du sport pour les jeunes ?
- Si oui, est-il possible d'étendre cette subvention aux jeunes jusqu'à la fin des études et non pas uniquement 16 ans (si besoin en gardant la même subvention de base) ? Je trouve que ce serait regrettable que les jeunes ne puissent pas continuer la pratique du sport, et du ski en particulier, après 16 ans par souci financier d'une famille.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, cher Conseiller Jutzet-Bassi,

Nous avons validé aujourd'hui la prolongation en séance de Municipalité du subventionnement à hauteur de 50% du Magic Pass. Le prix du Magic Pass ayant légèrement augmenté, nous avons également augmenté notre subvention. Le nouvel abonnement est à Chf.282.-et nous avons donc dû augmenter notre participation à Chf.141.-. Par contre, sur la question des jeunes, l'abonnement enfant étant jusqu'à 16 ans, nous subventionnons que jusqu'à 16 ans. Si nous devons subventionner à hauteur de 50% un abonnement d'adulte, là nous serions bien au-delà du montant actuel, donc pour le moment nous n'avons pas étudié cette question. A savoir que votre proposition aurait quand même une grande incidence financière pour la Commune. Mais nous prenons bonne note de votre demande et nous l'étudierons.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi

Citation

Merci Monsieur le Syndic pour votre réponse. Ce que je disais c'est que nous pourrions très bien garder la subvention des jeunes jusqu'à 16 ans même pour ceux qui ont plus de 16 ans pour faire un geste pour les familles ayant peut-être des soucis financiers afin que les jeunes en-dessus de 16 ans puissent continuer à faire du sport, c'est juste ce petit point de détail. Je ne demande pas forcément d'aller jusqu'à la subvention d'un abonnement adulte (ce serait bien si c'était possible), juste de pouvoir garder la subvention « enfant » même pour les jeunes au-dessus de 16 ans afin de faire un petit geste pour les familles.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Je vous remercie d'avoir précisé votre question. C'est très juste de dire que si on peut prolonger le 50% sur l'abonnement enfant pour les jeunes au-dessus de 16 ans, c'est à discuter et nous allons analyser votre remarque.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs le Municipaux, chères et chers collègues, J'aurais voulu savoir où en est le Master Plan 4-saisons et s'il était possible d'avoir aujourd'hui ou plus tard un résumé de la situation et également cette question lancinante : où en est-on avec l'ADNV ?

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre sur l'avancée du Master Plan : preuve à l'appui, vous avez voté ce soir un préavis de Chf.80'000.- qui va dans le sens du développement du Master Plan puisque vous avez le développement du VTT et de « La Boulatannaz » en bas des gorges. Vous aurez lors du prochain Conseil un préavis conséquent pour le développement du site de la piscine des Replans. Nous arrivons donc vraiment dans le concret de la mise en œuvre du Master Plan. Pour vous en dire plus, les préavis sur le tourisme vont se suivre et il s'agit d'avancées concrètes.

Concernant la question sur l'ADNV, la municipalité a signé une convention l'année passée et nous avons demandé des résultats concrets à l'ADNV. Cela commence à sortir car vous avez pu voir de nombreuses petites vidéos de promotion sur la région qui sont très bien faites. Autant je peux être critique, autant je peux aussi reconnaître quand cela fonctionne. J'aurais l'honneur d'intégrer le COMEX de l'ADNV en remplacement de

Cédric Roten, ce qui nous donnera la possibilité d'être au cœur de la direction exécutive de l'ADNV pour faire avancer nos intérêts. Il faudra ensuite que nous tirions un bilan à la fin de l'année sur ce qui est fait par l'ADNV et prendre les décisions qui s'imposent si nous poursuivons, si nous adaptons le système ou si nous venions à partir seul ou avec une autre commune. A la question d'un Conseiller, **Monsieur le Syndic Yvan Pahud** répond que nous avons effectivement signé une convention avec l'ADNV.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Membre de la presse et du public

Beaucoup de citoyens se sont retrouvés bec-de-gaz fasse à une **benne pour le petit incinérable fermée** et pour certain, ce fût même, sans préavis.

Mes parents résidant au Val-de-Travers m'ont expliqué qu'un carton de télévision vide, contenant encore des protections du type « SAGEX » avait été retrouvé à proximité des « moloks » de la commune et qu'une adresse de livraison à Sainte-Croix, y était inscrite.

Il serait dommageable pour l'image de notre commune, que les déchets soient exportés sans autres formalités, hors de notre territoire, de notre pays, voire de les retrouver dans la nature.

J'ai eu le plaisir de participer à un jeu ludique durant le comptoir de Sainte – Croix, qui se trouvait sur le stand de nos représentants municipaux. J'y ai découverts que bien que beaucoup d'objets aient pu être triés correctement, un manque d'informations ou de connaissances laissent la place à des erreurs qui pourraient être aisément corrigées, si du personnel pouvait effectuer de la prévention et agir avec tact et pédagogie, tel que ce fût le cas, lors de ce petit « Quizz ».

Dès lors, je propose d'étudier trois pistes :

- **l'analyse d'autres sites de tri et de revalorisation**, afin d'augmenter les moyens à disposition pour un tri supplémentaire, telles que pour les emballages alimentaires plastiques, pour les bouteilles de lait ou de lessives, les pots plastiques contenant les arbres qui vont arriver avec le printemps et j'en passe ;
- **le remplacement des panneaux signalétiques actuels**, par des panneaux actualisés, reprenant en détail les différents articles qui peuvent ou ne peuvent pas entrer dans les différents contenants ;
- **la formation continue des employés communaux** qui sont et seront amenés à travailler sur le site des déchetteries communales ou des points de collecte, afin de pouvoir répondre simplement et efficacement aux questions de nos citoyens, liées aux déchets.

Pour finir, si la possibilité n'est plus donnée aux particuliers d'utiliser la benne du petit incinérable, nous devons pouvoir leurs donner la possibilité de recycler un maximum de déchet, sans avoir obligatoirement besoin de recourir à un nombre considérable de sacs « STRID » supplémentaires, réduisant par là-même leur pouvoir d'achat.

D'avance merci pour votre attention et pour votre réponse.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

Je pense que, vu l'ampleur de toutes ces propositions que la Municipalité va se pencher sur une recherche et nous vous répondrons au prochain Conseil communal.

Fin de citation

Madame la Conseillère Marion Tanner

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Je reviens sur mon sujet de prédilection : la sécurité des piétons et des enfants dans le village. Dans les communications municipales de ce jour, plusieurs choses m'ont amenée à ce questionnement.

La première est la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jutzet-Bassi concernant la sécurité du passage-piétons à l'Auberson. Si je comprends bien ce que j'ai lu dans ces communications municipales, 85% des conducteurs respectent la limitation de vitesse, ce qui veut dire qu'il y a encore 15% qui ne la respectent pas. Sur 6000 véhicules, cela fait à peu près 1000 dépassements de vitesse dans le village de l'Auberson chaque jour.

On y parle aussi du plan de mobilité scolaire. On a fait une enquête auprès des parents d'élèves concernant la sécurité sur le chemin de l'école. J'ai mentionné ainsi que d'autres parents dont les enfants fréquentent l'école de cirque à la rue de Rasses, la rareté des passages-piétons sur cette Rue des Rasses.

Pour finir, les travaux sur la RC254 ont provoqué, comme vous le savez probablement tous, le détournement du trafic justement par cette rue des Rasses, en allongeant le trajet et rendant les conducteurs encore un peu plus pressés d'arriver à destination. Je me posais donc la question de quelles interventions sont prévues par la Municipalité pour assurer la sécurité sur ces différents trajets notamment pour les enfants et les piétons. Ceci dit j'ai constaté avec grand plaisir que le radar pédagogique était apparu à la rue des Rasses aujourd'hui, donc une partie de la réponse est venue toute seule, je ne sais pas si c'est le hasard qui fait très bien les choses mais je tenais quand même à maintenir ma question.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,
Le radar pédagogique sera placé également parfois à d'autres endroits. Un passage piéton a été installé en face de la piscine aux Replans. Pour le reste, cela va se discuter gentiment car il y a toujours des contraintes quand il s'agit de mettre des passages piétons, cela doit être discuté et les autorisations doivent être redemandées à chaque fois. On vous tiendra au courant au fur et à mesure de ce qui se passe.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je voulais vous demander concernant le trafic des enfants le matin au Collège de la Gare en descendant la rue de la Sagne car à mon avis cela devient dangereux, je ne sais pas si vous avez déjà remarqué, toutes les voitures s'arrêtent sur le trottoir. Je ne sais pas si vous pouvez faire quelque chose, dans certaines communes, il y a des places de stationnement avec la mention « un bisou et zou », cela évite d'avoir plein de voitures qui traînent car entre le « Latino » et le trottoir, il n'y a bientôt plus de place pour passer.

Deuxièmement, je voulais vous poser la question concernant le bâtiment où il y avait les anciennes harpes Salvi car je ne savais pas que c'était un parking...

Pour les entreprises Baud et Redel, il y a le parking du Platon qui est tout près.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,
C'est quelque chose que nous allons également discuter. Dans ce plan des parkings qui est en discussions ainsi que cette étude par rapport à la sécurité routière des enfants qui sera intégrée là-dedans, nous vous tiendrons aussi au courant.

Fin de citation

Madame la Conseillère Isabelle Bandi

Citation

Monsieur le syndic,

Chers collègues,

En date des 14-15-16 février, le carnaval a eu lieu.

Trois semaines après la manifestation, nos rues et trottoirs sont encore jonchés de restes de décors et de confettis, qui viennent s'ajouter à d'autres débris, tels que papiers, cannettes de bière, déchets ménagers provenant de sacs poubelle éventrés, d'excréments de chien et j'en passe.

Dès lors, y aurait-il eu une raison particulière pour que nos rues et trottoirs n'aient pas bénéficié d'un bon coup de balayeuse ?

D'avance merci pour votre réponse.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,
Je ne pense pas qu'il y ait une raison particulière et nous allons regarder pour pouvoir corriger ces endroits-là. Nous ferons une petite étude dans le village pendant cette semaine. Merci.

Fin de citation

Madame la Conseillère Marion Tanner

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Vu qu'il est encore tôt, je me permets de « tenir le crachoir » encore un petit moment.

Ma question a trait à l'imperméabilisation du sol. J'ai l'impression, cela doit être mon côté vert, d'un bétonnage toujours plus généralisé à l'intérieur du village. Par exemple dans le quartier de la Gare, il me semble qu'il n'y a bientôt plus aucune surface verte. Des événements récents, par exemple à Valence mais aussi à Morges l'année dernière nous ont montré l'importance de l'infiltration de l'eau pour éviter des catastrophes. Des communes de taille moyenne prennent des mesures, par exemple dans le cadre d'un plan énergie et climat, pour désimperméabiliser certaines surfaces. Donc ma question est la suivante : est-ce qu'il y a dans notre Commune une réflexion par rapport à cette question et peut-être l'idée de voir comment éviter l'imperméabilisation lorsque cela peut l'être, ce qui évitera de devoir dépenser pour revenir en arrière dans quelques années, ce que les communes en question sont en train de faire. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Président communique que la Municipalité répondra au prochain Conseil communal.

Monsieur le Président.

Citation

La discussion n'étant plus demandée, je vais clore la séance du Conseil communal et suis désolé pour l'interruption de ce soir. Bonne soirée.

Fin de citation

La séance est levée à 21h15.

Le président

Patrice Bez



La secrétaire

Mary-Claire André Mollet

Annexe : Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la Commune de Sainte-Croix avec les modifications.